



Fiche d'information et de sécurité : port des EPI

Description de l'activité : travaux d'entretien des espaces verts

Tâche : utilisation de la débroussailluse



Risques

Avant utilisation, lire la notice du constructeur et vérifier l'état général du matériel.

Symboles de danger :



Surdité



Chute d'objets



Coupure,
Amputation



Chute



Inflammable

Moyens de protection

Lors de l'utilisation du petit outillage, le port des EPI permet de réduire ou d'éviter l'exposition aux risques.



Protection du corps :
EN 342 / EN 343



Protection des mains :
EN 388 correspond
aux gants contre risques
mécaniques



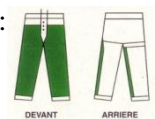
Protection de la tête :
EN 397



Protection visuelle :
EN 352-3 pour
casque
complet avec
protection
auditive



Protection des pieds :
EN 17249 - 345-2



Protection spécifique :
Jambière de
protection EN 381-5
classe 1



Protection auditive :
EN 352-1 à EN 352-4



Port du gilet retro
réfléchissant sur voie
publique : EN 471

Consignes particulières

- Avant utilisation, lire attentivement la notice du constructeur et vérifier l'état général du matériel,
- Contrôler et vérifier les EPI avant de les porter,
- Avant de démarrer, vérifier l'absence de personnes à proximité de l'aire de travail,
- En cas de travaux en bord de voirie routière, installer une signalisation du chantier,
- Faire le plein d'essence pendant que le moteur est arrêté et froid. En cas de bourrage, arrêter le moteur et débrancher la bougie,
- Nettoyer la machine après utilisation.